

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
Du VENDREDI 19 FEVRIER 2021

Etaient présents : VERNEY Thierry, LOICHOT Marie-Claude, DONZE Solange, GIGON Etienne, MONNET David, SAUNIER Rémy, SAUNIER Nathalie, LOICHOT Jean-Marc, GIGON Vincent et LOMBARD Emmanuel

Etait absente excusée : SAUNIER Nadia

1 Ouverture de crédits BP Forêt 2021

La réalisation de travaux patrimoniaux en forêt pour 1 216 € TTC nécessite l'ouverture de crédits au Budget Forêt 2021 comme suit :

Compte 2121 – plantations > + 1 106 €

Validé à l'unanimité.

2 Ouverture de crédits BP Communal 2021

Différents travaux d'investissement réalisés et à régler avant le vote du budget communal 2021, nécessitent l'autorisation de prise en charge des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 (article L1612-1 du CGCT).

Validé à l'unanimité.

3 Location 3 logements

Le conseil municipal à l'unanimité attribue les logements locatifs comme suit :

- F3 à la Cure : Mr PACOUD Julien et Me HUKALO Agathe – 440 € / mois à partir du 1^{er} février 2021
- F2 à la fromagerie : Mr VANTOURS Brandon – 380 € / mois à partir du 13 février 2021
- F3 à la Cure : Mr HUCBOURG Davy – 440 € / mois à partir du 13 février 2021

4 Cautions logements à rendre

Me MOUGIN Cindy, locataire du F3 à la fromagerie ayant annoncé son départ du logement, et la visite de celui-ci étant satisfaisante, le conseil municipal à l'unanimité décide de lui rendre sa caution d'un montant de 460 €, après le 15 mars prochain date de fin de son préavis.

5 Demande de terrain d'aisance

Mr et Mme PARATTE Daniel demeurant au 14 rue cernier d'embray demandent l'achat de terrain d'aisance sur le côté ouest de leur propriété.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un accord de principe. A leur charge de prendre les services d'un géomètre afin de délimiter la parcelle à céder.

6 Subventions associations

A l'unanimité le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

- Comité des fêtes : 150 €
- Coopérative scolaire Trévillers : 250 €
- Saint Paul Trévillers : 50 €
- Anciens Combattants : 70 €

7 Demande de subvention CECOF

Le centre de formation d'apprentis situé à AMBERIEU EN BUGEY, où étudie un étudiant résident sur la commune, sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.
Mais après délibération, le conseil municipal décide de ne pas y répondre favorablement.

8 Modification statuts CCPM

Considérant la nécessité de modifier l'article « Appui aux communes membres » aux termes duquel :
La communauté de communes pourrait se voir confier, à titre gratuit, par convention, indépendamment de la fonction de coordonnateur du groupement de commandes, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation d'un ou plusieurs marchés publics au nom et pour le compte de ses communes membres, et ce même si la CCPM ne dispose pas de la compétence pour laquelle l'achat est réalisé et qu'elle ne fait pas partie du groupement de commandes.

Considérant que, pour être adoptée, la présente modification statutaire doit recueillir l'avis des communes membres par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un EPCI,

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité approuve la modification des statuts de la CCPM.

9 Pacte de gouvernance CCPM

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Le pacte de gouvernance peut prévoir la création de commissions par exemple, ou les orientations en matière de mutualisation ..

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité approuve l'adhésion au pacte de gouvernance avec la CCPM.

10 Travaux logement F4 fromagerie

Le conseil municipal a pour projet la réfection du logement F4 situé à la fromagerie, et actuellement vide.
Il est encore à ce jour en attente de devis de travaux.

11 Affaires diverses

La commune adhère au parc Naturel régional du Doubs Horloger, en cours de classement.

Mr GIGON Etienne y est désigné comme représentant de la commune.

A titre informatif, le coût pour la commune sera de 2 € / habitant et par an.

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Thierry VERNE

